

Conseil scientifique du CNRS

Recommandation

Documents préparatoires nécessaire à l'étude des demandes d'éméritats

Le Conseil Scientifique du CNRS recommande vivement que les avis du directeur d'unité, des sections du Comité National et de l'institut soient systématiquement recueillis concernant les demandes d'éméritats et de renouvellement d'éméritat. Les éléments contenus dans les rapports de section sont, en effet, nécessaires à la bonne information des membres du Conseil.

Bruno Chaudret
Président du Conseil
scientifique

Recommandation adoptée le 13 novembre 2012
13 votants : 13 oui, 0 abstention, 0 non

.